



## Conseil Communautaire du 03 février 2022 Compte rendu pour affichage

Le 03 février 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'espace André Malraux de Ribérac, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 27 janvier 2022 conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice	58
Nombre de membres titulaires présents délibérations 2022-01 à 2022-07 /délibérations 2022-15 à 2022-16	43
Nombre d'absents titulaires délibérations 2022-01 à 2022-07 / délibérations 2022-15 à 2022-16	15
Nombre de Procurations délibérations 2022-01 à 2022-07 / délibérations 2022-15 et 2022-16	7
Nombre de membres titulaires présents délibérations 2022-08 à 2022-14	42
Nombre d'absents titulaires délibérations 2022-08 à 2022-14	16
Nombre de Procurations délibérations 2022-08 à 2022-14	6
Nombre de Suppléant	0

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Allain Tricoire est désigné secrétaire de séance à l'unanimité. Le procès-verbal du 08 décembre est adopté à l'unanimité.

### Décisions du Président

Décision 2021 / 24 : suppression des régies ou sous régies suivantes devenues inutiles pour le fonctionnement de la CCPR :

- Sous régie de recette de de l'office de tourisme intercommunal
- Sous régies de recette de spectacle et animations Ribérac et Verteillac.
- Régie de recette du pôle enfance de Lisle.

Décision 2021 / 26 : Souscription d'une assurance flotte automobile et accessoires.

Après examen du rapport d'analyse des offres, le Président décide de retenir l'offre de ASSURANCES PILIOT agissant au nom et pour le compte de GREAT LAKES INSURANCE SE. Pour une prime annuelle de 17 311.14 € pour la garantie de base sans franchise et de 960 € pour l'auto-mission sans franchise et de signer tous les documents afférents à la présente consultation.

Décision 2021 / 27 : Signature du contrat de location de l'appartement n°1 à Saint Sulpice de Roumagnac (24600) au lieu-dit « Le Donzac » à Madame Audrey DEBORD pour un loyer mensuel de 400 €.

Décision 2022 / 02 : Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service voirie

Après analyse de l'offre, le Président propose de retenir la candidature du Centre Auto Ribérais, Garage Longet (Avenue de la Rigaudie 24 600 RIBERAC) de 10 666.67 € HT, soit un total de 12 800 € TTC. A cette somme, s'ajoutent les frais de carte de grise d'un montant de 277.70 € TTC.

Décision 2022 / 03 : Fonds de concours avec la commune de la Tour-Blanche

L'objet de cette convention est une participation de la CCPR a une étude de faisabilité et d'opportunité pour la valorisation des carrières dans le cadre de la compétence tourisme de la CCPR. Le cout total est de 26 796 € TTC dont participation de la CCPR par l'intermédiaire de la subvention à hauteur de 5 618 €.

Décision 2022 / 04 : Marché qui porte sur l'assistance, le suivi et le conseil pour la passation du prochain marché Le Président décide de retenir l'offre de MG AUDIT ASSUR pour un montant de 3 000 €, soit 3 600 € TTC et de signer tous les documents afférents à la présente consultation.

### 1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

#### 1.1-Administration Générale – Rapporteur Didier Bazinet

**Délibération 2022 / 01 : Autorisation de déposer 7 dossiers au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et/ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2022**

Pour l'année 2022, il est proposé de solliciter pour 7 opérations portées par la CCPR une participation de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL.

Opération 1 : Réalisation d'un city stade sur la commune de Verteillac : Budget total 72 000 € - demande sollicitée DETR/DSIL 36 000 €

Opération 2 : Travaux d'Aménagement dans les nouveaux locaux de l'OTI - Budget total : 88 000 € - demande sollicitée DETR : 35 200 €

Opération 3 : Etude de programmation pour un projet de valorisation sonore et visuelle sur la commune de La Tour Blanche/Cercles : Budget total : 70 000 € demande sollicitée DETR : 28 000 €

Opération 4 : Création d'une vidéo promotionnelle mettant en valeur les richesses patrimoniales et les savoir-faire présents sur le Ribéracois : Budget total : 20 000 € - demande sollicitée DSIL : 16 000 €

Opération 5 : Création d'une marque territoriale pour promouvoir l'identité touristique du Ribéracois et son offre - Budget total : 20 000 € demande sollicitée DSIL : 16 000 €

Opération 6 : Production d'hydroélectricité de la Maison de la Dronne à Montagrier : Avant-Projet Sommaire - Budget total : 15 000 € demande sollicitée DSIL : 12 000 €

Opération 7 : Acquisition d'un bâtiment modulaire pour l'accueil périscolaire de Celles - Budget total : 26 218 € demande sollicitée DETR : 6 554.50 €. Le conseil communautaire à l'unanimité accepte :

- d'adopter les 7 opérations précitées et les modalités de financement au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2022
- d'approuver les plans de financement prévisionnels,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à ces opérations

#### **Délibération 2022 / 02 : Annulation de la délibération n° 2021/64 : Attribution d'une aide de 50 000 € pour la Maison Médicale de Garde du Ribéracois**

Par délibération N° 2021/64 du 15 avril 2021, le conseil communautaire à l'unanimité avait apporté un accord de principe pour l'octroi d'une aide de 50 000€ par le bloc communal pour la création d'une Maison Médicale de Garde sur la commune de Ribérac. Les communes qui le souhaitaient pouvaient participer à cette installation.

Compte tenu que le projet ne se concrétisera pas, le conseil communautaire à l'unanimité accepte :

- d'annuler la délibération n° 2021/64 su 15/04/2021
- de demander aux communes, ayant procédé au mandatement de leur participation, d'annuler ces opérations
- d'autoriser la Trésorerie de Ribérac à procéder au remboursement des sommes de 800 € et 220€ respectivement versées par les communes de Champagne et Lusignac.

#### **Délibération 2022 / 03 : Non renouvellement de la convention mutualisée pour l'adhésion de l'ensemble des 44 communes du territoire de la CCPR à la mission RGPD de l'ATD 24 pour 2022**

La convention avec l'ATD 24 concernant la mutualisation du RGPD entre la CCPR, les 44 communes de son territoire, le CIAS du Val de Dronne, le SRB Dronne et le SMCTOM Secteur de Ribérac, adoptée par délibération n° 2018/101 du 05/06/2018, prenait fin au 31 décembre 2021. Elle prévoyait une clause de tacite reconduction, cependant compte tenu que la quasi-totalité des collectivités sont en conformité, il n'apparaît pas nécessaire de la reconduire. Le conseil communautaire a l'unanimité accepte de dénoncer la convention mutualisée pour l'adhésion de l'ensemble des 44 communes et des syndicats du territoire de la CCPR à la mission RGPD de l'ATD 24 au 01 janvier 2022.

### **1.2-Finances – Rapporteur Jean-Marcel Beau**

#### **Délibération 2022 / 04 : Remboursement de frais à un agent**

Un agent de la CCPR a avancé les frais liés à une consultation auprès d'un médecin agréé, les frais s'élèvent à 36 €. Le conseil communautaire a l'unanimité accepte de procéder au remboursement de cette somme au bénéfice de l'agent.

#### **Délibération 2022 / 05 : Anticipations de crédits d'investissement, budget principal**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de d'autoriser le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives au opérations suivantes :

- **Piscine intercommunale de Ribérac** : Budget Principal, opération 12 « Bâtiments piscines » : 45 660 € TTC.
- **Piscine intercommunale de Verteillac** : Budget Principal, opération 46 « Réhabilitation de la piscine de Verteillac » : 47 048 € TTC.
- **Acquisition de matériel pour le service voirie** : Budget Principal, opération 33 « Acquisition matériel voirie » : 190 000 € TTC.
- **Acquisition de matériel informatique service développement territorial** : Budget Principal, opération 10 « Acquisition de matériel informatique service administratif » : 3 000 € TTC
- **Structure modulaire pour le périscolaire de Celles** : Budget principal, opération n°16 « Acquisition matériel ALSH-CLSH » : 32 000 € TTC.

**Délibération 2022 / 06 : Acceptation des indemnités versées dans le cadre de la construction du centre d'Hébergement Bepos à Siorac de Ribérac.**

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction du centre d'hébergement Le Foyer à Siorac – Lot n°3 Etanchéité zinguerie, le maître d'œuvre DAUPHINS ARCHITECTURE a validé des factures de l'entreprise RSE titulaire du lot n°3 correspondant à des travaux non réalisés. La Communauté de communes a ensuite mandaté ces factures. La Communauté de communes a recherché auprès de la compagnie d'assurance du maître d'œuvre. Au terme de cette expertise, la compagnie d'assurance SMABTP, reconnaissant une négligence de son sociétaire, propose de verser une indemnité de 26 483 € HT à la Communauté de communes correspondant à la moitié de la somme acquittée. Le conseil communautaire à la majorité (1 contre-1 abstention) accepte cette indemnité.

**Délibération 2022 / 07 : Attributions de compensation provisoires 2022**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de fixer les Attributions de Compensation provisoires de l'année 2022 sur la base des AC 2021, aucune charge complémentaire n'ayant été transférée depuis.

Le montant prévisionnel des AC 2022 est arrêté à la somme de 1 326 774 €.

**1-1 Marchés Publics – Rapporteur Jean-Didier Andrieux**

**Délibération 2022 / 08 : Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché relatif à la fourniture de matériaux de voirie**

Une délibération autorisant le Président à signer le marché relatif à la fourniture de matériaux de voirie a été adoptée le 8 décembre 2021 et est entachée d'une erreur matérielle concernant les lots 1 et 3. Il convient donc de l'annuler. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 janvier, a décidé d'attribuer le marché de la manière suivante :

- Lot n°1, Fourniture d'enrobés à froid : COLAS Saint Astier
- Lot n°2, Fourniture d'émulsion de bitume : EUROVIA LIANTS SUD OUEST
- Lot n°3, Fourniture de grave émulsion : COLAS Saint Astier
- Lot n°4, Fourniture de granulats dioritiques : CARRIERE DE THIVIERS
- Lot n°5, Fourniture de matériaux calcaires : CARRIERE DE THIVIERS

Le marché étant conclu pour une durée d'un an, les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2022.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer les pièces contractuelles de chaque lot avec lesdites sociétés.

**1-4 Ressources Humaines – Rapporteur Yves Mahaud**

**Délibération 2022 / 09 : Création d'un Comité Social Territorial (CST)**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de créer un Comité Social Territorial en remplacement du Comité Technique et du CHSCT, afin de développer une vision intégrée des politiques de ressources humaines et des conditions de travail, une instance unique, le Comité Social Territorial, est créée en lieu et place des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Ce CST entrera en fonctions suite aux élections des représentants du personnel qui interviendront en décembre 2022.

**Délibération 2022 / 10 : Création d'un poste contractuel en contrat de projet volontaire territorial en administration (VTA) pour le service Ressources Humaines**

Le conseil communautaire accepte la création d'un poste en contrat de projet pour le service des Ressources Humaines. Ce poste aurait vocation à porter les projets structurants validés par la collectivité suite à l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion. Ce poste est éligible au dispositif des Volontaires Territoriaux en Administration permettant l'octroi d'une aide de 15 000 € sur 18 mois, l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire porteuse de ce dispositif a validé la fiche de poste. Le contrat proposé concernerait un jeune diplômé à partir du niveau bac +2, qui serait rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'attaché pour une durée de 18 mois. Le recrutement pourrait avoir lieu en juin 2022.

**Délibération 2022 / 11 : Création d'un poste de contractuel**

Actuellement une seule personne à la CCPR est en capacité à réaliser les payes, ce qui constitue une faiblesse structurelle du service qui doit être renforcé. Par ailleurs, l'agent actuellement en charge des ressources humaines du CIAS est un agent CCPR mis à disposition du CIAS. Dans le cadre de l'arrêt maternité de cet agent, le conseil communautaire à l'unanimité accepte la création d'un poste d'adjoint administratif en contrat à durée déterminée de 1 an à 35 heures hebdomadaires pour assurer la gestion des payes et des ressources humaines du CIAS, à compter du 14 février 2022. Ce poste permettrait dans un premier temps d'assurer les Ressources Humaines du CIAS, puis dans un second temps de conforter le service RH de la CCPR dans la mesure où l'agent en remplacement aurait les aptitudes professionnelles requises pour intégrer l'équipe.

**Délibération 2022 / 12 : Création de poste et modification du tableau des effectifs**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux modifications suivantes :

- Création d'un poste d'attaché territorial à 35 heures hebdomadaires suite à réussite à concours de la responsable de pôle Aménagement. Ce poste est éligible au titre du tableau des postes éligibles à la catégorie A adopté par la collectivité.

- Suppression d'un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants suite à augmentation de grade au 31/12/2021.

- Suppression d'un poste d'ingénieur suite à augmentation de grade au 31/12/2021.

Le tableau des effectifs recense désormais 139 postes dont 120 postes pourvus représentant 113 ETP, 9 disponibilités et 10 postes vacants. La collectivité compte par ailleurs 29 agents en contrat représentant 23 ETP, dont 3 contrats CDD, 2 contrats de projet et 22 contrats temporaires pas le biais du Centre de Gestion.

<b>2 - POLE A LA POPULATION</b>
---------------------------------

**2-1 Périscolaire – Rapporteur Monique Boineau-Serrano****Délibération 2022 / 13 : Modification exceptionnelle des tarifs du forfait périscolaire pour le mois de janvier 2022.**

Depuis le 10 janvier 2022, suite à l'augmentation sensible d'animateurs positifs au COVID et faute de solution de remplacement, nous avons demandé aux parents de trouver, dans la mesure du possible, une solution alternative pour la garde de leurs enfants et ce pendant les 15 jours à venir. Cela permet de diminuer l'effectif d'enfants accueillis dans chaque accueil et ainsi mieux répartir nos animateurs présents pour ne fermer aucune structure.

Afin de ne pas pénaliser les familles ayant dû trouver des solutions alternatives le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de voter un tarif exceptionnel de 50% pour les enfants inscrits en forfait mensuel pour le mois de janvier 2022. Le tarif occasionnel reste inchangé.

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants
1401 et +	13.25€	23.25€	29.50€
901 à 1400	12.50€	22.00€	28.00€
623 à 900	11.25€	19.75€	25.50€
0 à 622	10.00€	17.50€	22.50€
RSA socle	3.50€	6.00€	8.25€

**2-2 Scolaire – Rapporteur Monique Boineau-Serrano****Délibération 2022 / 14 : Attribution d'une subvention au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) pour l'école de Paussac : Aide à l'achat d'un test psychométrique, le KABC-II pour un montant de 132.44 €.**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de voter une subvention de 132.44€ représentant la part pour l'école de Paussac.

**3 - POLE AMENAGEMENT et DEVELOPPEMENT****3-1 – Développement Territorial – Rapporteur Patrick Lachaud****Délibération 2022 / 15 : Pays Périgord Vert : Appel à candidature « Volet territorial des programmes européens 21-27 »**

Dans le cadre de l'appel à candidature « Volet territorial des programmes européens 21-27 », la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite s'appuyer sur les territoires de contractualisation (dont les structures Pays) pour définir une stratégie liée aux Fonds Européens pour la période 2021 – 2027. Le territoire Pays Périgord Vert est le territoire identifié à l'échelle régionale pour conduire ce travail en lien avec les 6 Communautés de Communes, les acteurs publics, et privés du territoire dans une démarche participative (appelée DLAL, Développement Local par les Acteurs Locaux).

Deux fonds européens sont ainsi fléchés sur le territoire du Pays Périgord Vert :

- L'objectif stratégique 5 (OS 5) du Fonds européen de développement régional (FEDER) : montant estimé à 1 783 922€ sur le PPV

- Le LEADER pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : montant estimé à 1 466 766€ sur le PPV. Soit une enveloppe globale de 3 250 688 €.

Une délibération de chaque EPCI fait partie des pièces indispensables à fournir pour le dépôt de la candidature complète en mai 2022. Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de

- désigner le Pays Périgord vert pour répondre à l'Appel à candidature,
- valider la stratégie Fonds européens 21 – 27,
- d'être associé à la construction de la stratégie Fonds européens 21 – 27.

**3-2 – Développement économique – Rapporteur Patrick Lachaud****Délibération 2022 / 16 : Mandat Spécial pour les élus Conseillers Communautaires.**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de conférer un mandat spécial à Madame Monique Boineau-Serrano, Messieurs Patrick Lachaud et Gilles Mercier, membres de la commission Développement Economique et Touristique, pour représenter la Communauté de Communes du Périgord Ribérais à l'évènement « Club des ambassadeurs périgourdiens » à Paris le mardi 8 février prochain. La Communauté de Communes du Périgord Ribérais prendra en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement (Décret N°2006-781 du 03/06/2006, modifié par les arrêtés du 26/02/2019 et du 11/10/2019). La mission confiée à cette délégation est d'assurer et de promouvoir l'attractivité du territoire de la collectivité auprès des porteurs de projets et des institutionnels présents à cette rencontre professionnelle.

**4- POLE VOIRIE – Rapporteur Jean-Didier Andrieux****Délibération 2022 / 17 : Remboursement aux communes au titre de l'année 2021 pour l'entretien de la voirie intercommunale revêtue**

Le conseil communautaire à l'unanimité valide les montants ci-dessous

Commune	Kilométrage	Montant
<b>Pôle Ribérais</b>		
ALLEMANS	42,74	7009.36
BOURG DU BOST	10,66	2248.24
PETIT BERSAC	20,18	3538.00
PONTEYRAUD - LA JEMAYE	17,44	2860.16
RIBERAC	75	9580.00
ST ANDRE DE DOUBLE	37	6068.00
ST MARTIN DE RIBERAC	33,19	5443.16
ST MEARD DE DRONNE	33,2	5444.80
ST VINCENT DE CONNEZAC	23,91	4721.24
SIORAC DE RIBERAC	30,9	5021.25
VANXAINS	63	<b>10 332</b>
<b>Sous TOTAL</b>	<b>387,22</b>	<b>62 266.21 €</b>

<b>Pôle Verteillacois</b>		
BOUILLES ST SEBASTIEN	23	3634.00
CHAMPAGNE - FONTAINE	64,4	5152.00
CHERVAL	29,32	3166.56
COUTURES	24,31	1944.80
GÔUTS ROSSIGNOL	49,19	3935.20
LA CHAPELLE GRESIGNAC	17	680.00
LA CHAPELLE MONTABOURLET	6,53	522.40
LA TOUR BLANCHE - CERCLES	36,28	3918.24
LUSIGNAC	21	3210.00
ST MARTIAL VIVEYROL	31,19	4928.02
ST PAUL LIZONNE	21	1944.00
VENDOIRE	22,89	<b>2 472.12</b>
VERTEILLAC	29,89	2391.20
<b>Sous TOTAL</b>	<b>376</b>	<b>37 898.54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>763,22</b>	<b>100 164.75 €</b>

**Délibération 2022 / 18 : Remboursement aux communes au titre de l'année 2021 pour l'entretien des chemins blancs**

Le conseil communautaire à l'unanimité valide les montants ci-dessous

<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
ALLEMANS	1183.20
BERTRIC-BUREE	2610.00
BOURG DU BOST	1259.80
COMBERANCHE EPELUCHE	658,00
LA JEMAYE - PONTEYRAUD	893.00
PETIT BERSAC	2326.60
RIBERAC	3290.00
ST ANDRE DE DOUBLE	2742.90
ST MARTIN DE RIBERAC	1218.00
ST MEARD DE DRONNE	654.20
ST VINCENT DE CONNEZAC	261.00
SIORAC DE RIBERAC	1549.10
VANXAINS	2 436.00
CREYSSAC	658
GRAND BRASSAC	1919.50
MONTAGRIER	3132.00
DOUCHAPT	0.00
ST PAUL LIZONNE	524.80
<b>TOTAL</b>	<b>27 316 €</b>

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h18**